

DEPARTEMENT DU BAS -RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 février 2019

**Nombre de membres du Conseil de Communauté élus :**  
40

L'an deux mille dix-neuf  
Le 26 février à 18 heures  
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr étant assemblé en **session ordinaire**, aux Ateliers de la Seigneurie, Centre d'Interprétation du Patrimoine à Andlau, après convocation légale en date du 20 février 2019 conformément aux articles L 2121-12 et L 2541-2 du CGCT, sous la Présidence de Monsieur Gilbert SCHOLLY, Président

**Étaient présents :** Mme Suzanne LOTZ, MM. Claude KOST, Claude HAULLER, Vincent KIEFFER, Gilbert LEININGER, Alfred HILGER  
Vice-Présidents

**Nombre de membres qui se trouvent en fonction :**  
40

MM. Fabien BONNET, Thierry FRANTZ, Mmes Caroline WACH, Marièle COLAS, Valérie FRIEDERICH, MM. Thierry JAMBU, Jean-Marie GLEITZ, Pascal OSER, Mme Sabine SCHMITT, MM. Jean-Claude MANDRY, Jean-Daniel HUCHELMANN, M. Jean-Georges KARL, Mme Christine FASSELDOCK, MM. Albert FARNER, Vincent KOBLOTH, Denis RUXER, Jean-Marie KOENIG, Mmes Joanne ALBRECHT, Pascale STIRMEL, M. Germain LUTZ, Mme Denise LUTZ-ROHMER, MM. Denis HEITZ, Hugues PETIT, Yves EHRHART  
Conseillers communautaires

M. Patrick CONRAD, Conseiller Suppléant

**Nombre de membres qui ont assisté à la séance :**  
32

**Absents étant excusés :**  
Mmes Claire HEINTZ, Christiane SCHEPPLER, Nicole GUNTHER, Evelyne LAVIGNE, Suzanne KAYSER-GRAFF  
MM. Daniel WOLFF, Jean-Marie SOHLER, Jacques CORNEC et Michel GEWINNER (représenté par son suppléant M. Patrick CONRAD)

**Absents non excusés :**  
Néant

**Nombre de membres présents ou représentés :**  
38

**Procurations :**  
Mme Claire HEINTZ en faveur de M. Gilbert SCHOLLY  
Mme Christiane SCHEPPLER en faveur de M. Claude HAULLER  
Mme Evelyne LAVIGNE en faveur de Mme Suzanne LOTZ  
M. Daniel WOLFF en faveur de Mme Marièle COLAS  
M. Jacques CORNEC en faveur de M. Gilbert LEININGER  
Mme Nicole GUNTHER en faveur de M. Thierry JAMBU

**Secrétaire de séance** Mme Caroline WACH

**Assistaient en outre à la séance** Mme Nathalie ERNST, Conseillère Départementale  
M. Richard SATTLER, Directeur Général des Services,  
Mme Catherine COLIN, Directrice Générale Adjointe,  
M. Hadrien JOLY, Chargé de Direction du Pôle Prosp. et Moyens Généraux,  
Mme Sandrine GASPARD, Responsable du service des Finances,  
Mme Josy COUTRET, Chef de Projet Marketing Territorial  
Mme Sophie REEB, Directrice du CIP  
Mme Véronique WERCK, Assistante de Direction

Accusé de réception en préfecture  
067-200034270-20190226-DE201901-010-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** l'ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- VU** la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 ;
- VU** le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 alinéa 2 et L5211-36 alinéa 2, et R2312-2, R5211-18, D2312-3 et D5211-18-1 ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article 23 du Règlement Intérieur régissant les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, celui-ci est adossé sur les trois volets suivants :

- d'une part un exposé du Président portant sur des considérations d'ordre général ;
- d'autre part un schéma de propositions sur les options budgétaires principales reposant notamment sur :
  - le mode de fonctionnement des services publics communautaires
  - la fiscalité directe locale
  - la gestion de la dette
  - la programmation des investissements à moyen ou long terme et leur nature ;
- enfin une projection prévisionnelle par chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement y compris les budgets annexes ;

**CONSIDERANT** néanmoins que la Loi NOTRe du 7 août 2015 a sensiblement modifié les modalités formelles du Débat d'Orientation Budgétaire désormais organisé sur la base d'un rapport présenté par l'exécutif, en introduisant pour les EPCI de plus de 10 000 habitants une obligation complémentaire portant sur la présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations , des avantages en nature et du temps de travail ;

**CONSIDERANT** que le contenu de ce rapport ainsi que ses modalités de transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ont été précisées par le décret d'application du 24 juin 2016 ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire en sa séance du 12 février 2019, une approche de la situation de l'EPCI fut esquissée à la lumière de différents indicateurs et à l'appui du dossier d'analyse financière figurant dans le rapport du Président communiqué à l'organe délibérant contenant :

- une présentation agrégée des résultats provisoires de l'exercice 2018 faisant ressortir l'épargne nette de clôture ;
- des éléments de structure des effectifs et d'évolution des dépenses du personnel et des avantages accessoires ;
- des indicateurs relatifs à la structure et la gestion de la dette avec des états rétrospectifs et prospectifs sur la dette et ses ratios d'évaluation ;
- des extrapolations sur la fiscalité locale tenant notamment compte de la FPU appliquée depuis 2015 ;
- des engagements pluriannuels existants et envisagés ;
- une approche en grandes masses des volumes budgétaires pour l'exercice 2019 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement avec le coût des services les plus significatifs et une présentation des options pour l'équilibre budgétaire prévisionnel intégrant également les budgets annexes, permettant plus particulièrement d'évaluer les niveaux prévisionnels de l'épargne brute et de l'épargne nette ;

**CONSIDERANT** qu'il lui incombe dès lors de débattre sur ces différentes bases des **perspectives prévisionnelles** dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 ;

**SUR** l'exposé liminaire de Monsieur le Président portant sur des considérations conjoncturelles et structurelles de politique générale prenant appui sur le Rapport présenté à l'assemblée communautaire ;

et

**Après en avoir débattu,**

### **1° DECLARE**

sa volonté d'asseoir la construction budgétaire de l'exercice 2019 autour des principes directeurs suivants :

- une maîtrise rigoureuse des dépenses courantes de fonctionnement tenant cependant compte des nouveaux besoins des services tels qu'ils résultent notamment des priorités définies par le Projet de Territoire ;
- l'optimisation des recettes de fonctionnement ;
- la poursuite de l'effort de désendettement ;
- une proposition de maintien de la fiscalité locale au niveau des taux d'imposition fixés en 2018 nonobstant l'absence actuelle de la notification des bases d'imposition, en reprenant cependant le travail engagé sur l'optimisation des valeurs locatives ;

Accusé de réception en préfecture  
067-200034270-20190226-DE201901-010-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

- la reconduction des dotations minimales d'investissement intégrant également la poursuite des opérations en cours permettant ainsi de préserver une enveloppe de l'ordre de 4 M€ dont l'affectation sera appréciée en adéquation avec la programmation prévisionnelle des opérations d'équipement publics communautaires ;

## 2° PREFIGURE

la répartition des grandes masses budgétaires selon la projection prévisionnelle telle qu'elle a été présentée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

## 3° PREND ACTE SUBSIDIAREMENT

que le Rapport du Président annexé à la présente délibération sera obligatoirement transmis aux 20 communes membres de l'EPCI et mis à disposition du public en application des nouvelles dispositions législatives et réglementaires ;

## 4° PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes perspectives définies dans le débat d'orientation budgétaire ne revêtent aucun caractère décisionnel et ne sont pas de nature, ni à restreindre les prérogatives du Président en matière de propositions budgétaires, ni à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019 qui interviendra dans sa prochaine séance plénière du 26 mars 2019, en faisant dès lors l'objet d'une simple consignation par délibération spécifique visant à constater l'organisation du DOB qui constitue une formalité substantielle.

Pour extrait conforme  
Barr, le 4 mars 2019



Le Président  
Gilbert SCHOLLY



*Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 4 mars 2019 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.*

Accusé de réception en préfecture  
067-200034270-20190226-DE201901-010-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



---

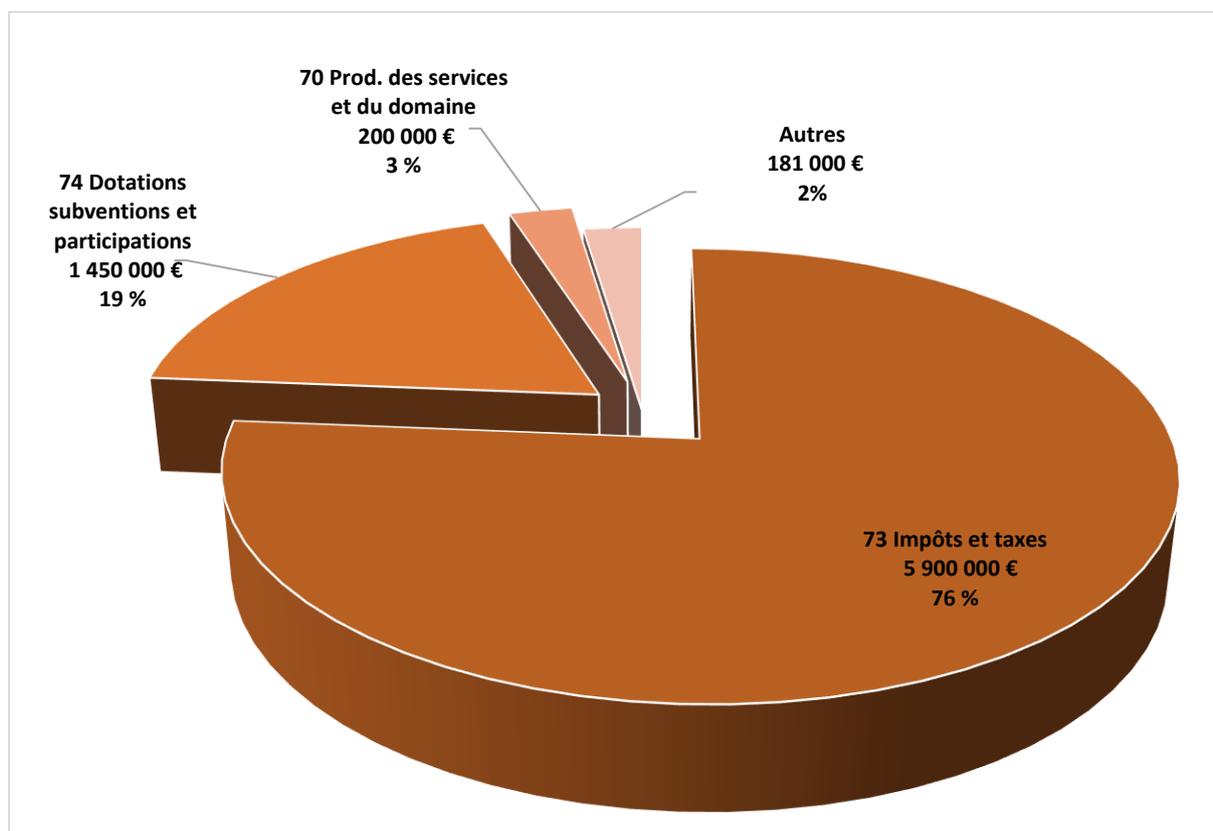
## Conseil de Communauté du 26 février 2019

## I. PROJECTION RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019

Chapitre budgétaire	BP 2018	CA* 2018	OB 2019	Delta BP/OB	Delta CA/OB
013 Atténuation de charges	38 500 €	45 948 €	30 000 €	-22,08%	-34,71%
70 Prod. des services et du domaine	910 000 €	1 019 406 €	200 000 €	-78,02%	-80,38%
73 Impôts et taxes	5 850 000 €	5 923 703 €	5 900 000 €	0,85%	-0,40%
74 Dotations subventions et participations	1 637 000 €	1 557 711 €	1 450 000 €	-11,42%	-6,91%
75 Autres produits gest. courante	110 000 €	116 400 €	120 000 €	9,09%	3,09%
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>8 545 500 €</b>	<b>8 663 168 €</b>	<b>7 700 000 €</b>	<b>-9,89%</b>	<b>-11,12%</b>
77 Produits exceptionnels	34 001 €	30 463 €	31 000 €	-8,83%	1,76%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 579 501 €</b>	<b>8 693 631 €</b>	<b>7 731 000 €</b>	<b>-9,89%</b>	<b>-11,07%</b>

\* Projection susceptible de variations marginales

### Répartition des Recettes Réelles de Fonctionnement 2019 :



## Impôts prévisionnels

IMPOTS	Produits 2016	Produits 2017	Produits 2018	Prévisionnels 2019	Evolution
TH	1 709 510 €	1 747 669 €	1 796 839 €	1 813 011 €	0,90%
TFPB	835 579 €	861 184 €	880 608 €	888 533 €	0,90%
TFPNB	297 643 €	301 963 €	304 661 €	307 403 €	0,90%
CFE	1 656 593 €	1 715 545 €	1 619 977 €	1 619 977 €	0,00%
CVAE	867 751 €	834 812 €	779 498 €	889 410 €	
TASCOM	129 840 €	207 195 €	130 140 €	130 000 €	
IFER	125 751 €	174 363 €	181 009 €	174 000 €	
<b>Total</b>	<b>5 622 667 €</b>	<b>5 842 731 €</b>	<b>5 692 732 €</b>	<b>5 822 334 €</b>	
<b>Variation produit</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,9%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>0,4%</b>	

## Observations

La loi de finances pour 2017 (article 50 undecies devenu article 1518 du CGI) met fin au mécanisme de coefficient de revalorisation des valeurs locatives. A compter de 2018, les bases de **fiscalité « ménages »** (TH, TF, TFPNB) **sont mises à jour automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté.**

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, soit entre novembre 2017 et 2018 pour la valeur 2019.

Les **locaux professionnels** font l'objet d'une **réforme particulière**, entrée en vigueur en 2017, avec une **mise à jour permanente des valeurs locatives** en fonction de l'évolution du marché locatif.

L'inflation 2018 est de 1,8 %, en nette hausse par rapport à l'évolution des prix de 2017 limitée à 1%. Toutefois, la variation des produits entre 2017 et 2018 enregistre en globalité une baisse de -2,6% liée notamment à la diminution des produits de la CFE, de la CVAE et de la TASCOM. C'est pourquoi, en se basant sur ces données et avec une approche prudente, il est raisonnable de maintenir la progression « nominale » des bases de fiscalité « ménage » pour 2019 à 0,9%.

L'évolution de la CFE est difficilement ajustable c'est pourquoi, en 2019, la prévision est identique au produit perçu en 2018.

## Rappel

Les taux de fiscalité sont identiques depuis 2015.

**Les taux CFE et TH sont liés.**

**Seul le taux TFPB peut varier librement.**

Une augmentation linéaire d'1% des taux des 4 taxes représenterait un produit supplémentaire de 47 K€.

Une augmentation de 10% uniquement sur le taux de foncier bâti, conduirait à une majoration de produit de **87 K€**.

L'écart de cotisation pour les contribuables serait compris entre 5 et 7 € par contribuable.

Ces éléments d'appréciation sont intéressants dès lors qu'une « marge de manœuvre » se présenterait en cas d'institution de la taxe GEMAPI, son impact restant alors mesuré pour les contribuables assujettis à la TFB.

### **Concours financiers**

En 2018, la DGF est minorée d'un montant de 52K€. Cette baisse n'est pas due à l'évolution individuelle de la CCPB mais plutôt aux modalités de répartition de l'enveloppe et aux variations de périmètre de la catégorie d'appartenance des Communautés de Communes. L'enveloppe globale entre 2018 et 2017 est restée stable mais sa répartition a été impactée par le nombre de Communauté de Communes à fiscalité additionnelle qui ont opté pour une fiscalité professionnelle unique en 2018.

### **Recettes de tarifications**

Suite au transfert de l'activité périscolaire gérée en délégation de services publics (DSP) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les redevances et droits des services périscolaires et enseignement sont amputés de 307K€ à la fin du dernier trimestre 2018. Cette baisse sera plus marquée en 2019 puisque ces recettes seront directement encaissées par le délégataire.

Les autres recettes restent stables.

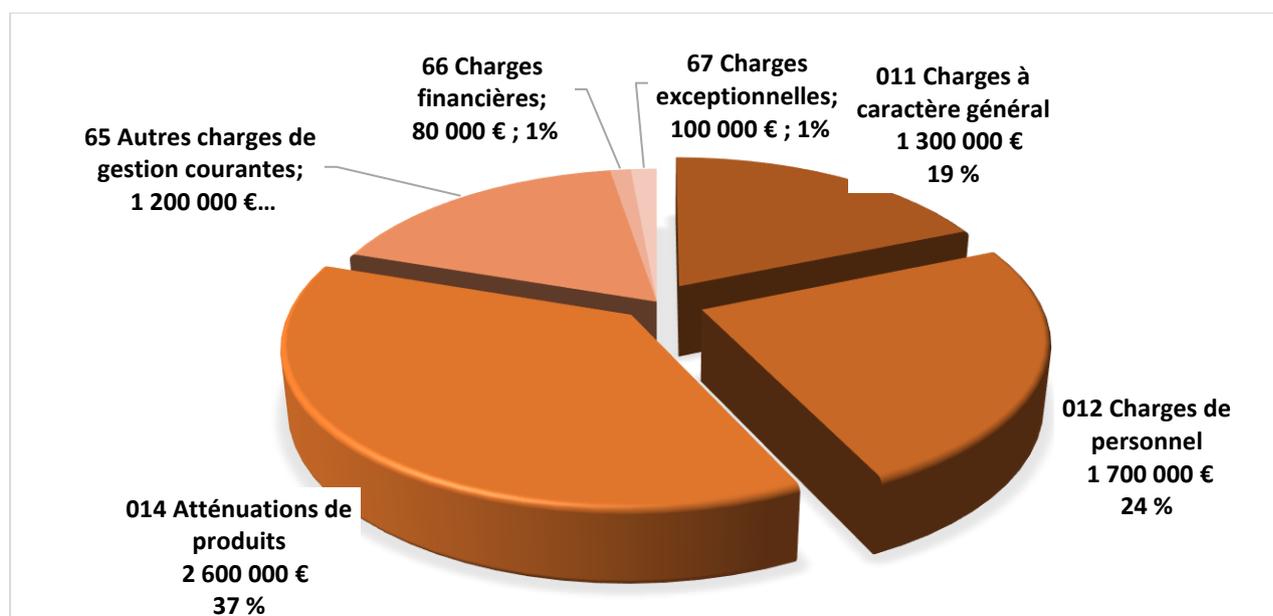
## II. PROJECTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019

Les orientations budgétaires 2019, tiennent conjointement compte, pour les dépenses réelles de fonctionnement, des prévisions des Budgets Primitifs N-1, mais également des événements intervenus en cours d'année 2018 :

Chapitre budgétaire	BP 2018	CA* 2018	OB 2019	Delta BP/OB	Delta CA/OB
<b>011 Charges à caractère général</b>	2 385 250 €	1 971 283 €	1 300 000 €	-45,5%	-34,1%
<b>012 Charges de personnel</b>	1 995 500 €	1 958 391 €	1 700 000 €	-14,8%	-13,2%
<b>Sous-total frais d'exploitation</b>	<b>4 380 750 €</b>	<b>3 929 673 €</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>-31,5%</b>	<b>-23,7%</b>
<b>014 Atténuations de produits</b>	2 560 000 €	2 552 048 €	2 600 000 €	1,6%	1,9%
<b>65 Autres charges de gestion courantes</b>	1 067 750 €	775 578 €	1 200 000 €	12,4%	54,7%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>3 627 750 €</b>	<b>3 327 626 €</b>	<b>3 800 000 €</b>	<b>4,7%</b>	<b>14,2%</b>
<b>66 Charges financières</b>	91 071 €	89 071 €	80 000 €	-12,2%	-10,2%
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	63 000 €	947 €	100 000 €	58,7%	10455,9%
<b>Total autres charges de fonctionnement</b>	<b>154 071 €</b>	<b>90 018 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>16,8%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 162 571 €</b>	<b>7 347 317 €</b>	<b>6 980 000 €</b>	<b>-14,5%</b>	<b>-5,0%</b>

\* Projection susceptible de variations marginales

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019 par chapitre :



### III. COUTS DES PRINCIPAUX SERVICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition des **dépenses** des principaux services :

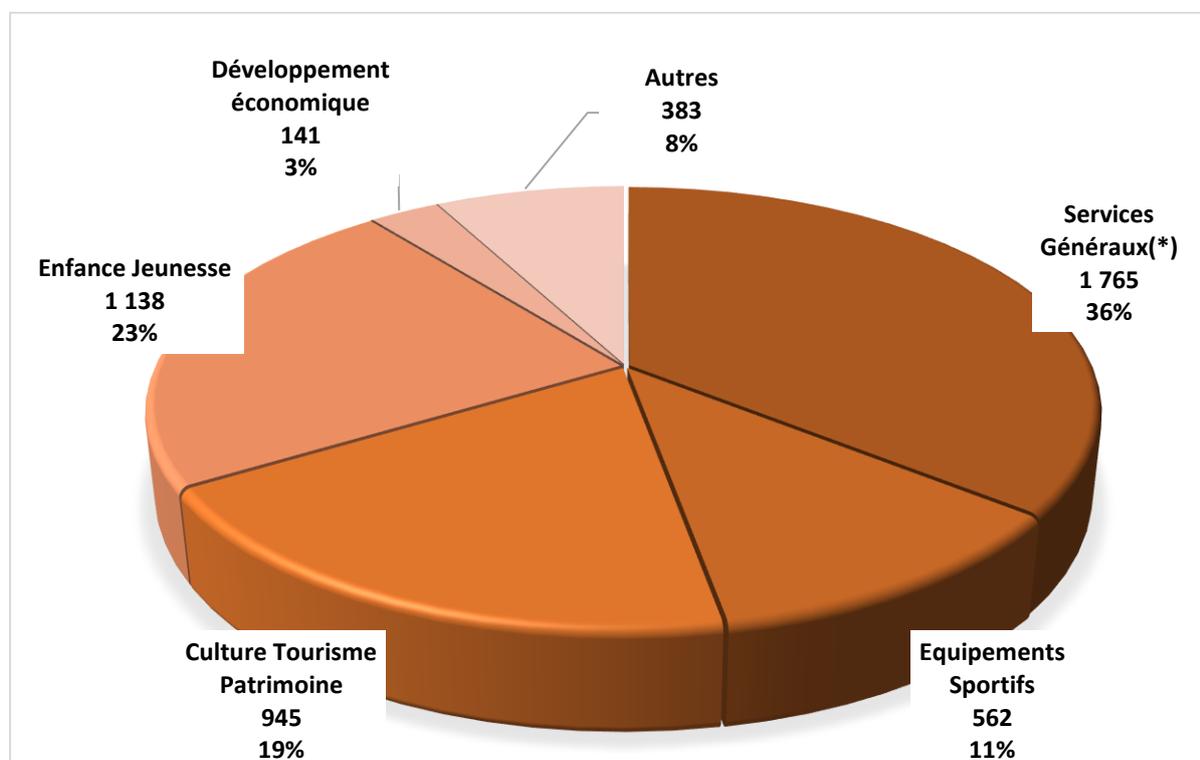
Services	CA (*) 2018	OB 2019
Services Généraux (**)	1 671 K€	1 765 K€
Enfance Jeunesse ***	1 788 K€	1 138 K€
Equipements Sportifs	580 K€	562 K€
Culture Tourisme Patrimoine	876 K€	945 K€
Développement Economique	102 K€	141 K€
Autres	265 K€	383 K€
<b>Total</b>	<b>5 282 K€</b>	<b>4 934 K€</b>

(\*) Cf Supra

(\*\*) hors Attributions de Compensation (AC)

(\*\*\*) l'évolution des montants 2018 / 2019 est impacté par le changement de mode de gestion des sites périscolaires : passage en DSP (cf explications données ci-dessous illustrant le coût résiduel).

**Répartition des dépenses de fonctionnement des principaux services (en K€) :**



## A. SERVICES GENERAUX :

Les charges progressent en 2019. Toutefois, la refacturation liée à la mise en place de la mutualisation des Services Finances/ Comptabilité et Ressources Humaines de la Ville de Barr vient en diminution des charges du chapitre 012 – Charges de personnel. Cette recette est constatée au chapitre 70 – Produits des services et du domaine et s'élève à 226 K€ pour les années 2016 à 2018.

Dans ce registre, il convient de relever que les AC des 20 Communes membres figurant au chapitre 014 – Atténuation de produits – ont été réajustées en 2019.

## B. EQUIPEMENTS SPORTIFS :

### Salles de Sports

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Dépenses	648 K€	580 K€	562 K€
Recettes	149 K€	130 K€	106 K€
<b>Déficit</b>	<b>499 K€</b>	<b>450 K€</b>	<b>456 K€</b>

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs se stabilisent. Les recettes des années antérieures intégraient des remboursements de sinistres à hauteur de 30 K€.

## C. CULTURE TOURISME PATRIMOINE :

### Office de Tourisme

La subvention de l'OTPB s'élève à 330 K€ en 2019.

Depuis 2016, les services de la CCPB réalisent un important travail sur la taxe de séjour auprès des hébergeurs et sur une meilleure cohérence des tarifs. Ces actions ont, une nouvelle fois, permis cette année d'encaisser des recettes supérieures aux prévisions budgétaires annoncées pour 2018 (174K€ de réalisé contre 145 K€ de prévision).

### Centre d'Interprétation du Patrimoine

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Dépenses	412 K€	435 K€	501 K€
Recettes	96 K€	63 K€	57 K€
<b>Déficit</b>	<b>316 K€</b>	<b>372 K€</b>	<b>444 K€</b>

En 2018, les charges à caractère général diminuent contrairement aux dépenses de personnel qui augmentent du fait de l'arrivée d'un nouvel agent.

La baisse des recettes correspond, d'une part, à la diminution des produits générés par l'activité mais également à celle plus conséquente de la subvention versée par le Département.

### **Clair de Nuit**

	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Prévisions 2019</b>
Dépenses	65 K€	80 K€	94 K€
Recettes	33 K€	28 K€	28 K€
<b>Déficit</b>	<b>32 K€</b>	<b>52 K€</b>	<b>66 K€</b>

Les dépenses augmentent en corrélation avec la programmation artistique plus étoffée pour les 20 ans de la manifestation en 2019. Les hypothèses de recettes, principalement assises sur le mécénat, sont conservées par rapport à 2018 dans l'attente d'une manifestation plus importante des mécènes pour l'anniversaire du festival.

## **D. ENFANCE & JEUNESSE :**

### **Relais d'Assistant Maternel**

Les dépenses de fonctionnement du RAM sont réajustées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 en raison de l'augmentation du temps de travail d'un agent (passant de 80% à 100%).

	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Prévisions 2019</b>
Dépenses	57 K€	76 K€	82 K€
Recettes	25 K€	24 K€	25 K€
<b>Déficit</b>	<b>32 K€</b>	<b>52 K€</b>	<b>57 K€</b>

### **Services périscolaires**

Les activités périscolaires en 2019 sont réajustées suite au changement du mode de gestion intervenu au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et la mise en place de la DSP.

La contribution forfaitaire actuelle de la collectivité s'élève à 585 K€.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Dépenses	1 586 K€	1 551 K€	866 K€
Recettes	1 044 K€	830 K€	181 K€
<b>Déficit</b>	<b>403 K€</b>	<b>721 K€</b>	<b>685 K€</b>

### Service Animation Jeunesse

Pour sa 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement, le SAJ a stabilisé l'organisation des activités déployées lors des temps des vacances scolaires. L'adhésion des familles s'est confirmée.

En parallèle, le service travaille sur des projets d'accompagnement des publics jeunes sur le territoire par le développement d'actions sociales éducatives, fédérant des partenaires éducatifs et associatifs.

Le plafond des 150 K€ de coût résiduel à charge défini par le COPIL n'est pas atteint puisqu'il s'établit 142 K€.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision 2019
Dépenses	136 K€	161 K€	187 K€
Recettes	42 K€	29 K€	59 K€
<b>Déficit</b>	<b>94 K€</b>	<b>132 K€</b>	<b>128 K€</b>

## **E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Les dépenses correspondent à la subvention versée à la Mission Locale (21 K€) ; ainsi que l'entretien courant des zones d'activités du PAAC (41 K€) et du PAP (79 K€).

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision 2019
Dépenses	321 K€	102 K€	141 K€
Recettes	2 K€	2 K€	2 K€
<b>Déficit</b>	<b>319 K€</b>	<b>100 K€</b>	<b>139 K€</b>

## **F. AUTRES :**

Logistique : Banque de matériel (10 K€) ; Maintenance (3 K€)

Mobilité : Circulations douces (9 K€) ; TAD (37 K€)

Environnement : Urbanisme (69 K€) ; Cours d'eau (96 K€) ; Développement Durable (5K€)

	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Prévision 2019</b>
Dépenses	326 K€	265 K€	383 K€
Recettes	39 K€	29 K€	16 K€
<b>Déficit</b>	<b>253 K€</b>	<b>236 K€</b>	<b>367 K€</b>

## IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

**Tableau effectifs/catégorie**

	2015			2016			2017			2018			2019		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
<b>Admin.</b>	5	1	4	5	1	5	6	1	5	5	2	7	4	1	9
<b>Techn.</b>		1	8		1	8		1	8	1	1	8	1	2	8
<b>CIP</b>		1	4		1	4		1	5		2	5		3	4
<b>E &amp; J</b>		2	12		4	13		4	20	1	5	25		5	1
<b>Total</b>	5	5	28	5	7	30	6	7	38	7	10	45	5	11	22
	<b>38</b>			<b>42</b>			<b>51</b>			<b>62</b>			<b>38</b>		

**Evolution du 012**

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>BP</b>	1 221 728 €	1 503 460 €	1 825 750 €	1 995 500 €	1 700 000 €
<b>CA</b>	1 159 115 €	1 437 312 €	1 694 915 €	1 958 391€	NC

**Tableau effectifs/coûts**

	2018			2019		
	Eff.	ETP	coût	Eff.	ETP	coût
<b>Serv Ge</b>	12	10,6	739 261 €	15	14,4	945 000 €
<b>Techn</b>	11	10,1	386 236 €	11	10,1	280 000 €
<b>CIP</b>	7	6,6	249 828 €	7	6,3	255 000 €
<b>E &amp; J</b>	32	21,1	583 065€	6	5,3	220 000 €
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>48,4</b>	<b>1 958 391 €</b>	<b>38</b>	<b>35,1</b>	<b>1 700 000 €</b>

## Ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

Année	Ratio CCPB	Ratio National CC FPU
2015	18,1%	22,8%
2016	22,1%	34,3%
2017	22,0%	37,3%
<b>2018</b>	<b>25,8%</b>	<b>NC</b>

### Eléments de rémunération

- L'évolution globale des dépenses de personnel prend en compte la situation des effectifs en année complète ainsi que le GVT, aucune revalorisation du point d'indice n'étant prévue en 2018.
- Les modalités d'attribution du Régime Indemnitare avaient fait l'objet d'une refonte globale par délibération du 7 octobre 2014, les modifications règlementaires liées au RIFSEEP ayant été intégrées par délibération du 4 juillet 2017.
- Le complément de rémunération au titre des avantages collectivement acquis, dont les conditions initiales d'octroi ont été rétablies par délibération du 7 octobre 2014, sera appliqué dans les mêmes termes.
- La collectivité n'a institué à ce jour aucun avantage en nature, en limitant ses œuvres d'accompagnement en faveur des agents aux tickets restaurants (délibération du 28 mai 2013), à la participation à la mutuelle et la prévoyance (délibération du 21 décembre 2012) ainsi qu'à l'action sociale légale (délibération du 7 octobre 2014).
- Enfin, le temps de travail des agents est régi par le nouveau protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) et l'amélioration du service public adopté par délibération du 7 octobre 2014 modifié par délibération du 27 septembre 2016.

**Il convient donc de se référer intégralement à ces différentes décisions.**

## V. RESULTAT PREVISIONNEL 2018

Les résultats suivants s'entendent opérations réelles et opérations d'ordres confondues.

### Résultat de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	8 860 939 €
Dépenses de fonctionnement	8 766 415 €
<b>Résultat brut de fonctionnement 2018</b>	<b>94 524 €</b>
Excédent reporté de 2017	3 486 415 €
<b>Excédent global de fonctionnement 2018</b>	<b>3 580 939 €</b>

### Résultat d'Investissement :

Recettes d'investissement	1 573 826 €
Dépenses d'investissement	2 532 967 €
<b>Résultat brut d'investissement 2018</b>	<b>- 959 141 €</b>
Excédent reporté de 2017	2 095 128 €
<b>Excédent global d'investissement 2018</b>	<b>1 135 987 €</b>

### Résultat de clôture :

<i>Résultat de clôture 2017</i>	5 571 833 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>4 716 926 €</b>

### Epargne Brute et Epargne Nette :

<b>Epargne brute 2018</b>	1 346 314 €
<b>Remboursement du K de la dette</b>	340 220 €
<b>Epargne nette 2018</b>	<b>1 006 094 €</b>

## Observations résultat 2018 :

Il résulte du bilan prévisionnel de l'exercice 2018 que la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes est altérée puisqu'elle s'élève à **1 006 094€** contre **1 688 711€** en 2017.

Ce constat s'explique principalement par la baisse des dotations versées par l'Etat, le Département et la CAF mais en parallèle par une augmentation des charges de personnel liées notamment aux mouvements de l'année.

Dans un contexte incertain quant à la stabilité des concours financiers de l'Etat pour les années à venir, et quant à l'accroissement des charges imposées par celui-ci, la Communauté de Communes continuera de maintenir ces efforts afin de présenter un budget maîtrisé en fonctionnement et un niveau d'investissement plus conséquent au vu des programmations à venir.

Les orientations budgétaires de 2019, s'inscriront dans la continuité des années précédentes à savoir :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement qui seront inférieures à celles de 2018,
- Optimiser les recettes de fonctionnement
- Préserver une modération fiscale
- Développer l'attractivité économique et touristique de la Communauté de Communes.

L'analyse détaillée du résultat de l'exercice 2018 sera effectuée dans le cadre de l'approbation du Compte Administratif.

## VI. BUDGETS ANNEXES

### Ordures Ménagères

O M	R 2017	R 2018	OB 2019
Dépenses	2 650 K€	2 505 K€	3 062 K€
Recettes	2 667 K€	2 683 K€	3 062 K€

Le budget annexe « Ordures Ménagères » est un simple budget de transit financier permettant d'augmenter le CIF et donc la DGF.

### ZAE de BARR - Parc d'Activité du Piémont

P A P	R 2017	R 2018	OB 2019
Dépenses	792 K€	613 K€	679 K€
Recettes	410 K€	634 K€	2 780 K€

Le remboursement de la dette de 580 K€ correspondant à l'amortissement de l'avance du Département. Les recettes d'un montant de 2 780K€ correspondent aux ventes des parcelles qui seront réalisées dans l'année.

### ZA du BERNSTEIN - Parc d'Activité d'Alsace Centrale

P A A C	R 2017	R 2018	OB 2019
Dépenses	289 K€	200 K€	938 K€
Recettes	61 K€		

Le remboursement de la dette de 194 K€ correspondant à l'amortissement de l'avance consentie par le Département. Les dépenses engagées sont celles liées aux études d'aménagement de la zone.

### Aire d'Accueil des Gens du Voyage

A A G V	R 2017	R 2018	OB 2019
Dépenses	64 K€	97 K€	93 K€
Recettes	54 K€	57 K€	51 K€

L'aire d'accueil des gens du voyage avait été transférée en 2017 à la CCPB qui a conclu un marché de service avec VAGO devant l'impossibilité de poursuivre la gestion en régie de la Ville de Barr via la Police Municipale.

### Gestion des campings

Camping	R 2018	OB 2019
Dépenses	50 K€	83 K€
Recettes	55 K€	61 K€

En 2019, des dépenses concernent divers travaux de remise en état du camping.

### Zone d'Activité du MUCKENTAL

Muckental	R 2018
Dépenses	5 K€
Recettes	

Les dépenses de cette zone ne sont pas encore figées car elles dépendent de la stratégie d'aménagement qui sera approuvée.

## VII. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

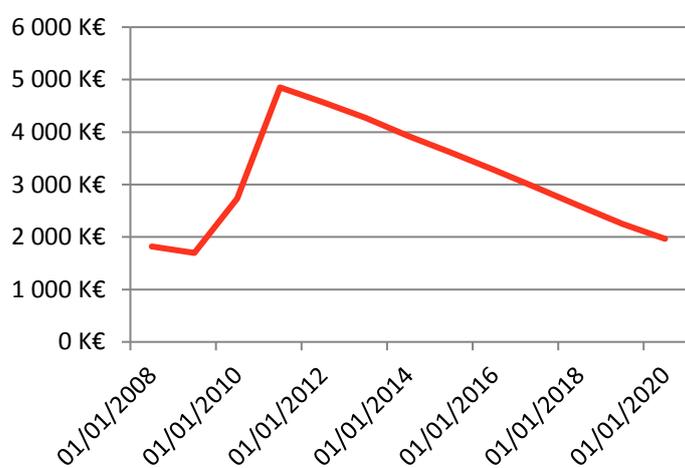
Exercice (au 01/01)	Budget principal	Zones d'Activités			Global
	CCPB	PAP	PAAC	Total ZA	
2008	1 817 K€	0 K€	1 932 K€	1 932 K€	3 750 K€
2009	1 696 K€	0 K€	1 932 K€	1 932 K€	3 628 K€
2010	2 731 K€	0 K€	1 932 K€	1 932 K€	4 664 K€
2011	4 852 K€	0 K€	1 739 K€	1 739 K€	6 591 K€
2012	4 567 K€	1 971 K€	1 546 K€	3 517 K€	8 084 K€
2013	4 272 K€	5 073 K€	1 353 K€	6 426 K€	10 698 K€
2014	3 922 K€	4 876 K€	1 159 K€	6 036 K€	9 958 K€
2015	3 606 K€	4 667 K€	966 K€	5 633 K€	9 239 K€
2016	3 279 K€	4 320 K€	773 K€	5 093 K€	8 373 K€
2017	2 941 K€	3 966 K€	580 K€	4 545 K€	7 486 K€
2018	2 594 K€	3 503 K€	387 K€	3 890 K€	6 481 K€
2019	<b>2 251 K€</b>	<b>3 034 K€</b>	<b>193 K€</b>	<b>3 227 K€</b>	<b>5 478 K€</b>
2020	1 967 K€	2 557 K€	0 K€	2 557 K€	4 523 K€

Objet	Banque	Taux	Capital initial	Capital au 01/01/18	Remb 2018	Capital au 01/01/19
Salle EFIG	CE	4,37%	750 K€	312 500 €	50 000 €	<b>262 500 €</b>
Salle EFIG	CE	3,65%	450 K€	190 730 €	31 905 €	<b>158 825 €</b>
JDS	CM	3,45%	908 K€	586 947 €	50 520 €	<b>536 427 €</b>
JDS	CM	3,25%	1 430 K€	1 176 279 €	41 098 €	<b>1 135 181 €</b>
CS Barr	Dexia	4,75%	453 K€	134 920 €	58 199 €	<b>76 721 €</b>
CS Barr	Dexia	4,27%	366 K€	124 518 €	43 285 €	<b>81 233 €</b>
Gymnase	CM	<b>3,95%</b>	<b>937 K€</b>	<b>65 214 €</b>	<b>65 214 €</b>	<b>0 €</b>
PAP	CD	1,00%	503 K€	402 206 €	100 552 €	<b>301 654 €</b>
PAP	CD	0,00%	1 290 K€	903 000 €	129 000 €	<b>774 000 €</b>
PAP	CE	3,50%	1 500 K€	613 245 €	158 521 €	<b>454 724 €</b>
PAP	CM	4,80%	2 000 K€	1 584 832 €	81 500 €	<b>1 503 332 €</b>
PAAC	CD	0,00%	1 819 K€	363 860 €	181 929 €	<b>181 931 €</b>
PAAC	CD	0,00%	113 K€	22 640 €	11 320 €	<b>11 320 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>12 519 K€</b>	<b>6 480 892€</b>	<b>1 003 043€</b>	<b>5 477 848 €</b>

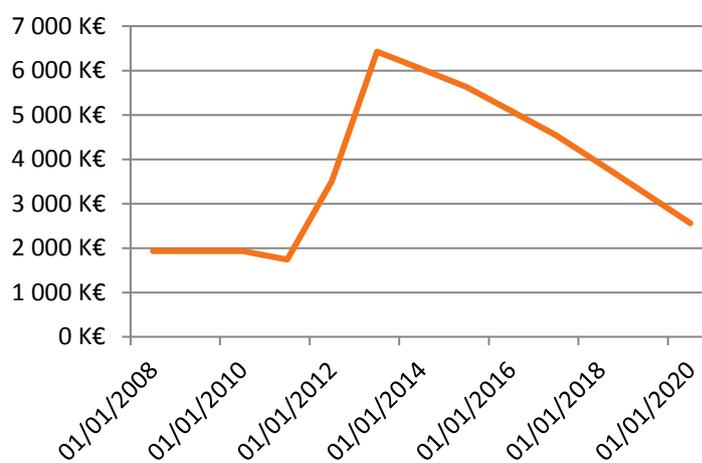
### Ratios de la dette :

Ratios dette BP	2019	2018
Nombre d'habitants	-	24 593
<b>Encours de la dette / hab</b>	-	<b>265 €</b>
Encours de la dette	5 477 K€	6 480 K€
<b>Encours de la dette / EB</b>	-	<b>4,8 années</b>
Taux moyen national	4,2 années	
Seuil critique	12 années	

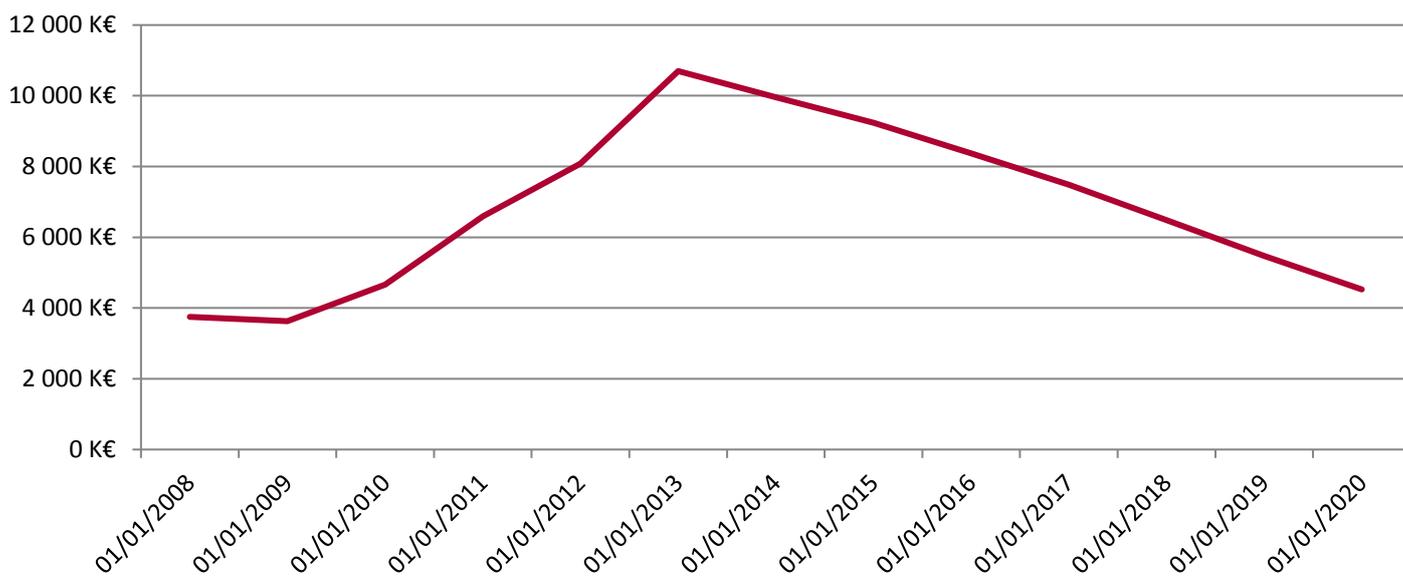
### Dette BG



### Dette ZA



### Dette Totale



## VIII. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

**PLU-I** délibération N°062/05/2015

<b>Autorisation de programme N° 01/2015</b>		
<b>518 980 € net de TVA</b>		
<b>Echéancier des crédits de paiement</b>		
<b>Exercice</b>	<b>Article</b>	<b>Montant €</b>
2015	202 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	103 796 €
2016	202 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	103 796 €
2017	202 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	103 796 €
2018	202 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	103 796 €
2019	202 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	103 796 €

**ADAP** délibération N°046/04/2015

<b>Exercices</b>	<b>Coût prévisionnel</b>
2015	0 € HT
2016	9 230 € HT
2017	62 300 € HT
2018	35 075 € HT
2019	48 250 € HT
2020	74 830 € HT
2021	73 345 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>303 030 € HT</b>

## IX. DETERMINATION DE LA MARGE TOTALE D'AUTO FINANCEMENT

	Prévision 2019	Stratorial
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 980 K€	7 213 K€
Recettes Réelles de Fonctionnement	7 731 K€	7 516 K€
Epargne Brute	751 K€	303 K€
Taux d'Epargne Brute	11%	4,20%

<b>Intégration des excédents reportés 2018</b>	<b>4 717 K€</b>
Epargne brute cumulée	5 458 K€
Remboursement de la dette en capital	- 290 K€
Epargne nette cumulée	5 178 K€
Restes à Réaliser	-40 K€
Dépenses imprévues	-200 K€
Engagement Pluriannuel	-180 K€
Dotations annuelles d'investissement	-1 100 K€
Subventions	0 K€
<b>Autofinancement disponible</b>	<b>3 658 K€</b>

## X. ARBITRAGES POUR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Opérations	2019	2020	2021
<b>Engagements pluriannuels :</b>			
PLUi	103 796 €		
ADAP	57 900 €	89 796 €	88 014 €
<b>Total</b>	<b>161 696 €</b>	<b>89 796 €</b>	<b>88 014 €</b>
<b>Petits investissements, opération certaines et dotations annuelles :</b>			
Equipements Touristiques	50 000 €		
Pistes cyclables	20 000 €		
CIP	268 000 €		
Techno. Informat. et de Com.	72 000 €		
Réhabilitation des cours d'eaux	10 000 €		
Fonds de concours solidarité	250 000 €		
Agencement Banque de Matériel	60 000 €		
Communication	22 000 €		
Equipements sportifs	221 000 €		
Périscolaire	45 000 €		
Urbanisme	15 000 €		
<b>Total</b>	<b>1 033 000 €</b>		
<b>Enveloppe disponible de 4,7 M€</b>			
<b>Nouvelles programmations et programmes suspendus et/ou reportés :</b>			
Très Haut Débit (1)	1 567 000 €	515 000 €	318 000 €
Gestion Electronique des Données	30 000 €		
PCAET	22 000 €		
Projet de construction d'une nouvel équipement sportif - Etudes	200 000 €		
Nouveau équipem. périscolaire ANDLAU (2)	300 000 €	1 300 000 €	
Prévention des inondations	809 000 €		
Equipements sportifs	313 000 €		
Siège CDC	55 000 €		
<b>Total</b>	<b>3 296 000 €</b>	<b>1 815 000 €</b>	<b>318 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 490 696 €</b>	<b>1 904 796 €</b>	<b>406 014 €</b>
<b>Ensemble de la programmation :</b>			<b>6 801 506 €</b>

Montant à charge de la CCPB

(1) 1 600K€

(2) 500 K€